

**ASSOCIATION HANDI MAIS PAS QUE !**

**Mme BOURNAZEL LUDIVINE**

**PRESIDENTE**

**Mme KURTZ NATHALIE**

**VICE-PRESIDENTE**

**60 bd Général de Gaulle**

**64700 HENDAYE**

**nathaliehandicap@hotmail.com** **MME CLUZEL**

 **Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées**

 **14 avenue Duquesne**

 **75350 PARIS 07**

Objet : **NON A L'INCLUSION DE**

**L'AAH DANS LE REVENU UNIVERSELLE**

**D'ACTIVITE !**

**OUI AU REVENU INDIVIDUEL D'EXISTENCE**

**à hauteur du SMIC BRUT fiscalisé**  HENDAYE,

 LE 03 JUIN 2019

**RECOMMANDE A.R.**

Madame CLUZEL,

Nous vous écrivons au nom de **notre association HANDI MAIS PAS QUE !** et espérons que cette lettre ne restera pas sans réponse comme pour le dernier courrier que nous vous avons envoyé au nom de notre association le 09/05/2019 et qui a été reçu à votre Ministère le 13/05/2019, reçu de recommandé AR. à l'appui.

**Notre Association HANDI MAIS PAS QUE ! (https://www.handi-mais-pas-que.com) ayant pour but la défense des droits des personnes en situation de handicap et maladies invalidantes**, souhaiterions vous interpeller sur le futur projet de loi sur l'inclusion de l'AAH dans le revenu universel d'activité (RUA), et de la concertation que vous avez lancée à ce sujet.

Grâce à des sources fiables, nous avons obtenu l'information que ce RUA serait délibérément faible, de l'ordre de 580 euros, afin d'obliger les bénéficiaires à retrouver une activité rapidement.

**Nous tenions à vous relayer toutes la colère et les inquiétudes des personnes en situations de handicap qui ont actuellement droit à l'AAH !**

Ce projet de loi s'il incluait l'AAH serait une véritable catastrophe et cela aussi bien humainement que financièrement, **avec à la clé des personnes se retrouvant à la rue du fait de ne plus pouvoir subvenir à leurs besoins, et sachez le, qu'une personne en situation de handicap préfère souvent mettre fin à ses jours plutôt que de se retrouver à la rue ! Ce serait purement et simplement une "incitation au suicide" que d'inclure l'AAH dans ce RUA !!**

**Notre association HANDI MAIS PAS QUE !** n'est pas contre le principe du RUA, mais seulement s'il est fait correctement !

En effet ce RUA pourrait aider des personnes à avoir accès à leurs droits. **Mais attention, il ne faudra pas que ce RUA soit en dessous du seuil de pauvreté** comme vous l'avez (et nos députés européens également) suggéré !

**ASSOCIATION HANDI MAIS PAS QUE ! (suite)**

Pour ce qui concerne la concertation sur le fait d'inclure ou non l'AAH dans le Revenu Universel d'Activité, c'est une perte pure et simple de temps !!

**Toutes les associations travaillant avec les personnes en situation de handicap, vous répondrons la même chose, à savoir que c'est une ABERATION sans nom, et, que nous y sommes TOTALEMENT OPPOSEES !**

Il faut comprendre que la perte d'autonomie, le handicap et l'invalidité ne sont pas par essence réductibles à la perte d'activité économique ! Tout un tas de facteurs sociaux, psychologiques et physiques rentrent en compte!

Certaines personnes en situation de handicap, ont un handicap compris entre 50 et 79% et 80 % et plus, et ont donc une restriction solide et durable à l'emploi (même en étant dans la catégorie 50 à 79%), et **cette restriction n'est pas compensable par un aménagement de poste** (comme ceux reconnus RQTH) !

**Il serait juste et équitable de conserver le caractère spécifique de l 'AAH et de la retirer de la liste des aides sociales** qui seront fondues dans le RUA ( RSA / APL / PRIME D'ACTIVITE / ASS ).

En effet dans le préambule de la Constitution Française de 1946, alinéa 11, il est stipulé la chose suivante **: "*Elle garantie à tous, notamment à l'enfant, à la mère, et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain du fait de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouvant dans l'incapacité de travailler A DROIT D'OBTENIR DE LA COLLECTIVITE DES MOYENS CONVENABLES D'EXISTENCES ".***

Nous pensons Madame la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Madame CLUZEL, **qu'il serait grand temps de vous rappeler les fondamentaux de notre constitution, pour laquelle vous avez été élu, que vous représenté, et dont vous recevez rémunération par les impôts du peuple !**

Le handicap fait donc partie intégrante de cette incapacité de travailler et doit recevoir de la part de la communauté et solidarité nationale **des moyens convenables d'existences** !

De ce fait **nous demandons que ce projet d'inclure l'AAH dans le RUA soit purement et simplement ABANDONNE !**

Mais aussi, que l'AAH soit remplacée par un **REVENU D'EXISTENCE INDIVIDUEL à hauteur du SMIC BRUT fiscalisé ! (sans prise en compte du revenu du foyer)**

Nous pensons judicieux de vous rappeler que les personnes reconnues en situation de handicap sont au nombre de plus de **12 millions d'électeurs potentiels** ( soit 18 % de la population ) et avec leurs familles et aidants, plus de 18 millions de personnes en capacité de voter aux futures échéances électorales !

**Jusqu'alors, nous ne bougions pas, nous restions dans notre coin, nous ne disions rien, mais ce temps là est révolu !**

**Nous voulons être vus, reconnus, et considérés** comme des êtres humains à parts entières, et non plus comme **les oubliés de la société**, que l'on veut cacher dans des institutions **( où les cas de maltraitances physiques , sexuels et psychologiques ne font qu'accroitre et de plus en plus dénoncés dans nos associations** ) !

Nous voulons désormais être **ACTEURS et non plus SPECTATEURS**, et il va falloir nous entendre et compter sur notre combativité très affutée ( acquise grâce à notre combat quotidien ), pour faire valoir nos droits aujourd'hui et demain !

**Nous espérons vivement que cette lettre ne restera pas sans réponses, ni réponses toutes faites**,

Dans l'attente, Madame la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Madame CLUZEL, nous vous prions de bien vouloir croire en nos respectueuses salutations.

Mme BOURNAZEL LUDIVINE - PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION HANDI MAIS PAS QUE !

Mme KURTZ NATHALIE - VICE-PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION HANDI MAIS PAS QUE !